

Règlement intérieur pour l'activité « Gymnastique en famille »

L'atelier « gym en famille » proposé dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports nécessite une réactualisation de son fonctionnement et un rappel des règles de bonne conduite.

En période scolaire, l'atelier « gym en famille » est proposé les mercredis matin de 10 h à 11 h 45 dans la salle de gymnastique du complexe St Denis, rue Albert Aurier à Châteauroux.

Chaque séance est prévue pour **un enfant** (âgé de 18 mois à 3 ans) et **un adulte** qui bénéficieront de la mise en place de parcours et d'ateliers adaptés et préparés par un éducateur de la collectivité.

Toutefois, l'adulte devra accompagner l'enfant et en sera l'unique responsable durant l'ensemble du temps de présence sur site.

Les espaces de pratique seront clairement identifiés et présentés par l'éducateur qui sera le seul habilité à les définir en fonction de la disponibilité et la dangerosité des agrès.

Pour accéder à l'atelier « gym en famille », chaque adulte devra acquérir une carte de 10 séances, via le formulaire d'inscription sur le site internet de Châteauroux Métropole, qui ne sera valable que pour l'année scolaire en cours (ex : sept 2023 à juin 2024).

Rappel :

- Cet atelier se veut un temps ludique et de partage entre adulte et enfant
- Prière de laisser votre portable dans votre manteau
- Aucune entrée ne sera autorisée une demi-heure avant la fermeture du site
- L'éducateur présent veillera à la bonne organisation des séances et prendra toutes les mesures nécessaires pour le bon fonctionnement de l'atelier « gym en famille » et du respect du présent règlement.

